

[illegible]

100 110 - FRANCE
 1, PLACE DU PORT A BIELLE
 57000
 METZ

[illegible]

— 222 —



SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
au capital de 6 000 000 Francs
Siège Social : 1 Place du Pont-à-Seille à (57) METZ

R.C.S. METZ B 786 080 176 (64 B 10)

==:==:==:==:==:==

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 SEPTEMBRE 1992

PROCES VERBAL

I

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le trente septembre à dix heures,

Les actionnaires de la Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire "SOFICO FRANCE" au capital de 6 000 000 F, divisé en 3 000 actions de 2 000 F chacune,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire en date du 10 septembre 1992.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel COLLEONY.

Acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Jean MARTIN
- Monsieur Didier LORRAIN

Est désignée comme secrétaire :

- Madame Christiane BON

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le 1/4 (le quart) des actions composant le capital social, savoir un nombre d'actions de : 2 940 actions.



L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée .

II

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 mars 1992.
- le rapport de gestion du Directoire et les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et les conventions visées à l'article 143 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ;
- le rapport du Conseil de Surveillance ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, et généralement tous les documents devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société au cours de l'exercice 1991/1992, ainsi que du rapport du Conseil de Surveillance ;
- Présentation du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966 ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ; quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Nomination éventuelle d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1998 :

- Madame Colette BLOIN
demeurant 12 Square du 11 Novembre à (57) THIONVILLE

Laquelle déclare accepter la fonction qui vient de lui être conférée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de d'effectuer toutes formalités de publicité, et notamment de dépôt au Greffe du Tribunal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

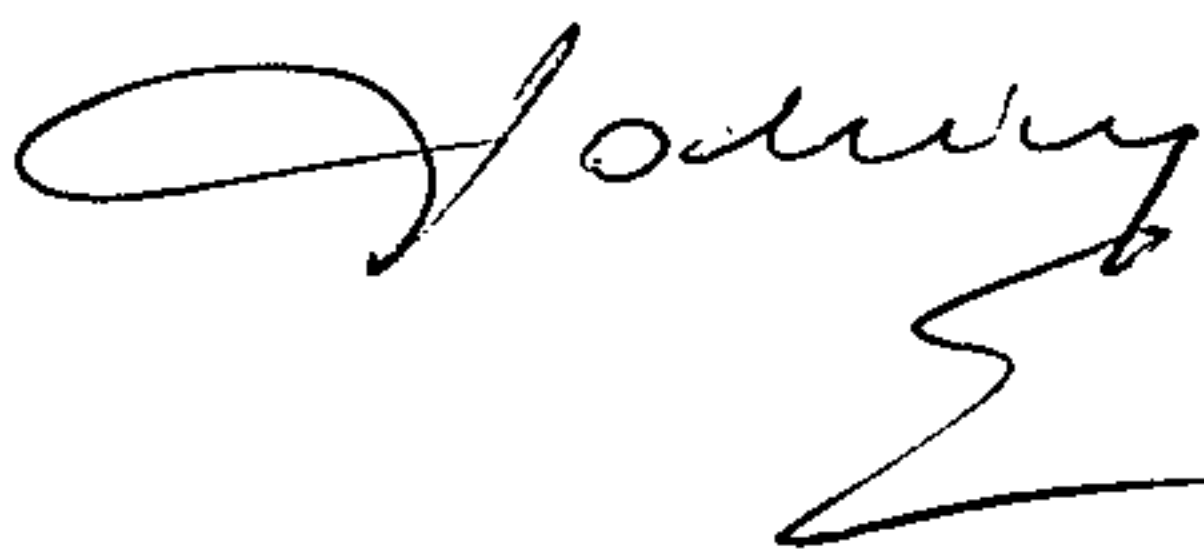
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

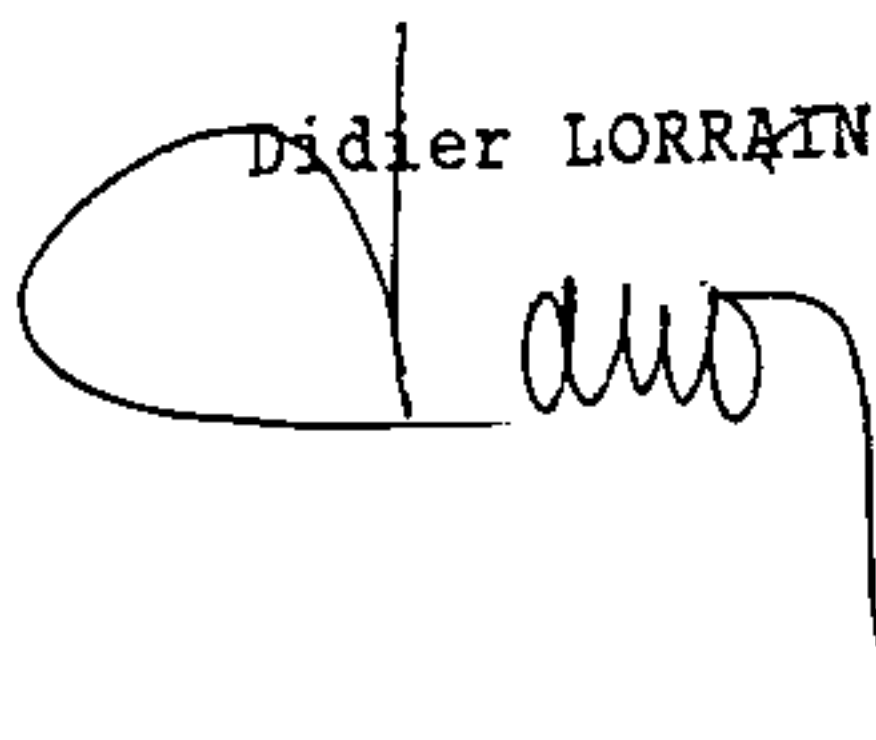
Le Président :
Michel COLLEONY

Les scrutateurs :
Jean MARTIN

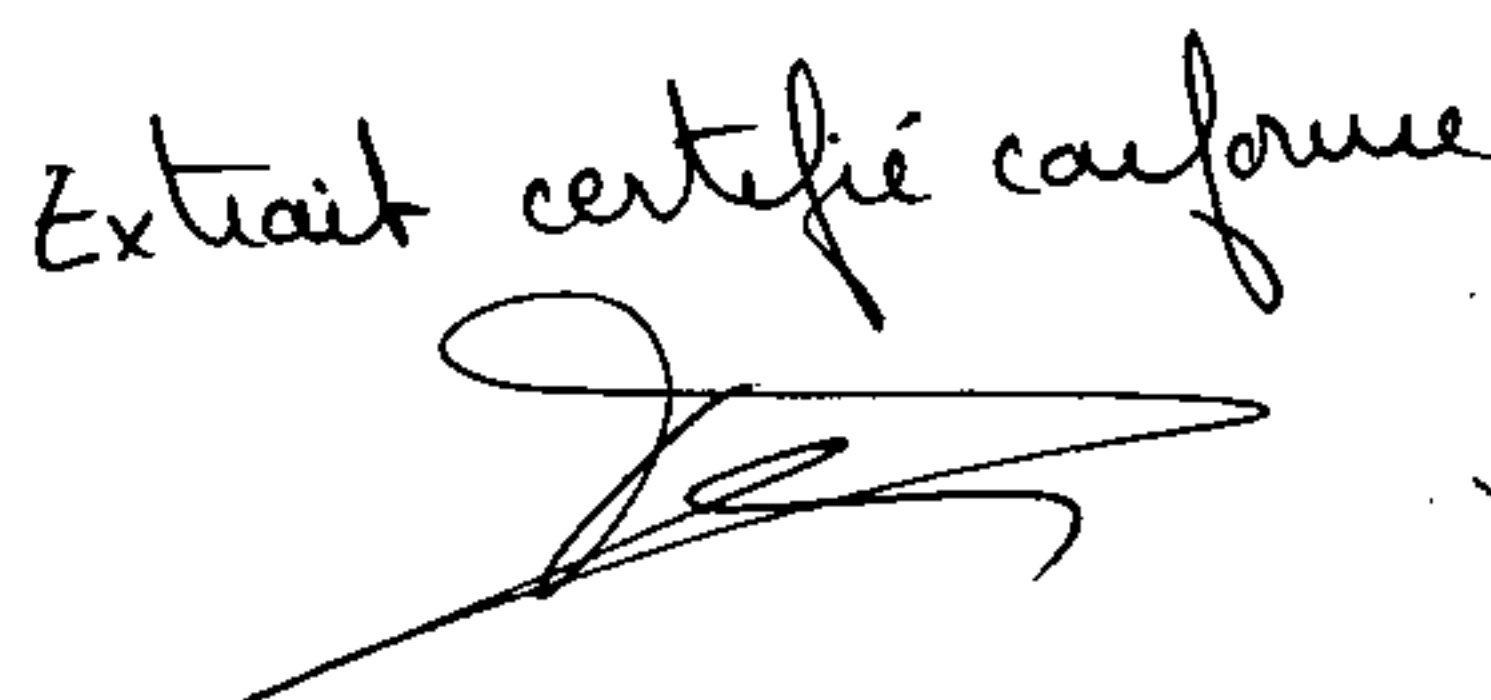
le secrétaire :
Christiane BON



Didier LORRAIN



Extrait certifié conforme



DEPOSE AU GREEFFE DU
Tribunal de Commerce de METZ
SOL
128
12 JAN. 1994
Lg

Le Greffier



A handwritten signature, likely of the Greffier, located at the bottom right of the document. The signature is written in dark ink and is somewhat stylized.